

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 4 septembre 2024, à 18 h 30. Sont présents à cette assemblée, les conseillers municipaux : Messieurs Joël Jobin et Jérôme Petit et Mesdames Lucie Grenier et Manon Plante. Formant quorum en la présence et sous la présidence de Mme Josseline Lepage, mairesse. Mme Josée Beauregard, directrice générale est aussi présente à la séance.

2024-0904-176

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – Règlement # 201 décrétant une dépense de 320 000 \$ et un emprunt de 320 000 \$ pour l'achat d'une rétrocaveuse sur roues
4. Projet de règlement # 201 décrétant une dépense de 320 000 \$ et un emprunt de 320 000 \$ pour l'achat d'une rétrocaveuse sur roues
5. Mise à jour de la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail
6. Période de questions
7. Clôture de l'assemblée

2024-0904-177

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT # 201 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 320 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 320 000 \$ POUR L'ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE SUR ROUES

Avis de motion est donné par M. Jérôme Petit, qu'au cours de cette même séance le projet de règlement est déposé et qu'à la séance du 9 septembre 2024, le règlement sera présenté.

2024-0904-178

PROJET DE RÈGLEMENT # 201 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 320 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 320 000 \$ POUR L'ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE SUR ROUES

Lecture faite, il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par Mme Lucie Grenier et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte le projet de règlement # 201 décrétant une dépense de 320 000 \$ et un emprunt de 320 000 \$ pour l'achat d'une rétrocaveuse sur roues.

2024-0904-179

MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

Attendu qu' une mise à jour de notre Politique sur la civilité et la Politique de prévention sur le harcèlement psychologique est nécessaire suite à une modification de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail ;

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance de cette nouvelle politique ;

Attendu que chaque employés et élus seront dans l'obligation de prendre connaissance et signer cette nouvelle politique ;

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par M. Joël Jobin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute abroge la Politique sur la civilité adoptée le 7 janvier 2019 et la Politique sur le harcèlement psychologique adoptée le 5 novembre 2018 par la nouvelle Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail. Faire signer cette politique à tous les employés et élus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2024-0904-180

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Jérôme Petit de lever la présente assemblée à 19 h 09.

Mme Josseline Lepage
Mairesse

Mme Josée Beauregard
Directrice générale